

# CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 03 FEVRIER 2009 - 20 H 30

*Sous la présidence de monsieur François MEYLAN, maire de Ferney-Voltaire.*

### Présents

François MEYLAN, maire,

Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX, Fadma EL JAOUHARI,  
adjoint(e)s,

Arnaud BERTHIER, Michèle KAHN-ESTEVEES, Frédérique LISACEK, Michèle  
DUBUISSON, Eric VANSON, Van Lac NGUYEN, Cornélia MARINO, Fabienne  
FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Martine  
PRUM, Christian LANDREAU,  
conseillers municipaux,

### Procurations

Thao TRAN DINH	à	Arnaud BERTHIER
François TARPIN	à	Didier RIGAUD
Géraldine SACCHI-HASSANEIN	à	Michèle KAHN-ESTEVEES
François KIENTZLER	à	Fadma EL JAOUHARI
Carlo FORTI	à	Christine FRANQUET
Claire PETTERSEN	à	Michèle DUBUISSON
Martine JOLY	à	Martine PRUM

### Excusé(e)s

Damien VERCAUTEREN, Jocelyne TISSOT.

### Absent(e)s

Fatima MELAOUCH, Pierre-Etienne DUTY.

### Secrétaire de séance

Christine FRANQUET.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2009.
3. Reconduction au titre de l'année 2009 de la convention conclue avec l'Office de Tourisme de Ferney-Voltaire.
4. Reconduction au titre de l'année 2009 de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal.
5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Voltaire Aujourd'hui à l'occasion d'un colloque international.
6. Compte administratif 2008 : élection d'un président de séance.
7. Adoption du compte administratif 2008.
8. Adoption du compte de gestion 2008 du receveur municipal.
9. Finances : affectation du résultat 2008.
10. Questions diverses.

## DELIBERATIONS

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Christine FRANQUET est désignée pour remplir cette fonction.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2009.

- Fabienne FAURE fait part d'une modification à apporter page 5, 4<sup>ème</sup> paragraphe : « *Fabienne FAURE constate que cette démarche contribue...* ». Elle demande que soit écrit : « *Fabienne FAURE constate que cette démarche peut contribuer...* ».

- Daniel RAPHOZ fait remarquer que dans le point 9, dès lors qu'il a été annoncé qu'il ne prendrait pas part au vote, il n'y a pas lieu de le considérer comme abstentionniste.

Compte-tenu de ces deux corrections, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite séance.

### 3. Reconduction au titre de l'année 2009 de la convention conclue avec l'Office de Tourisme de Ferney-Voltaire.

Le maire explique que l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-945 du 06/06/2001 prévoit l'obligation de conclure une convention avec les associations qui perçoivent une subvention dont le montant annuel est supérieur à 23.000 €. Dans la mesure où l'Office de Tourisme bénéficie d'une subvention communale supérieure à 23.000 € par an (113.000 € en 2008), il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention. Il précise que le montant de la subvention 2009 allouée à l'Office de Tourisme sera étudié en même temps que les autres demandes de subvention présentées par les associations.

Christian LANDREAU demande s'il est possible d'obtenir la liste des membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et son programme pour l'année 2009.

Le maire considère cette demande légitime dès lors que des associations perçoivent une subvention communale. Le programme 2009, dont la présentation a été faite en assemblée générale, ainsi que la composition et les statuts de l'Office de Tourisme, seront communiqués au moment du vote de la subvention 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le renouvellement, pour l'année 2009, de la convention annuelle conclue avec l'Office de Tourisme de Ferney-Voltaire, définissant les missions de service public qui lui sont confiées ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention, et tous documents s'y rapportant.

#### 4. Reconduction au titre de l'année 2009 de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal.

Pour les mêmes raisons que précédemment, le maire propose au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 € (53.525 € en 2008).

Il indique que l'indice retenu est dorénavant celui des prix à la consommation en France, hors tabac. Selon l'application de cet indice, la subvention 2009 de l'Amicale du personnel communal sera sensiblement identique à celle de l'année 2008, et fera l'objet d'une inscription au budget 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le renouvellement, pour l'année 2009, de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention, et tous documents s'y rapportant.

#### 5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Voltaire Aujourd'hui à l'occasion d'un colloque international.

Michèle KAHN-ESTEVEES expose qu'à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de la parution de *Candide*, ouvrage le plus célèbre de Voltaire, l'association *Voltaire aujourd'hui* a organisé du 29 au 31 janvier 2009, en partenariat avec l'Institut et Musée Voltaire de Genève, un colloque international consacré à « Voltaire, homme de théâtre ».

Des spécialistes et universitaires de renom ont décidé de s'associer à la démarche initiée par *Voltaire aujourd'hui* et faire, à titre bénévole, un état de la question. Elle précise que, pour la première fois depuis 1994, la totalité des associations voltairiennes étaient présentes.

L'organisation d'une telle manifestation impliquant une importante logistique (transports, hébergements, alimentation), la commission « Culture et cultures » a inscrit dans le cadre de la programmation culturelle annuelle une provision de 4 500 €. Michèle KAHN-ESTEVEES propose au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention à l'association *Voltaire aujourd'hui* et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2009.

Caroline DALMON fait remarquer que cette manifestation est subventionnée à hauteur de 45% par la commune, après que le maire a indiqué que son coût global approchait les 10.000 €.

Fabienne FAURE, faisant état du caractère peu explicite de l'agenda des manifestations sur l'ouverture de ce colloque au public, souhaiterait savoir de quelle manière les ferneysiens pouvaient obtenir des informations sur le déroulement de cette manifestation.

Le maire répond que la capacité d'accueil des lieux ne permettait pas d'accueillir énormément de monde, ce qui justifiait la mise en place d'une inscription préalable. C'est l'association organisatrice qui s'est chargée de lancer les invitations.

Christine FRANQUET ajoute que ce colloque s'adressait à un public universitaire « assez pointu », tout en étant ouvert au public. C'est la raison pour laquelle cette manifestation a été publiée dans *Ferney Evènements*.

Christophe PAILLARD expose qu'il s'agissait d'un colloque de « haut vol » organisé par trois instances principales : l'Institut et Musée Voltaire de Genève, l'Unité mixte de recherche du C.N.R.S. et la Compagnie FOR de Ferney-Voltaire. Il déplore « le contraste entre les ambitions de ce colloque et les travers communicationnels de Ferney-Voltaire ». En effet, l'information publiée dans *Ferney Evènements* de février était tardive et insuffisante au regard de l'importance de cette manifestation. Même si ce colloque a rassemblé principalement des spécialistes (universitaires, sociétaires de la Comédie française, praticiens du théâtre, artistes, comédiens...), l'expérience a montré que ce type d'évènements culturels intéressait une part significative de ferneysiens. Le rayonnement culturel de Ferney-Voltaire nécessite d'améliorer la médiatisation de ces manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** (3 abstentions : Fabienne FAURE, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON) le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'association *Voltaire aujourd'hui* à l'occasion de ce colloque international,

**S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2009, chapitre 65 compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## 6. Compte administratif 2008 : élection d'un président de séance.

Le maire informe que, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** Christine FRANQUET comme présidente de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2008 du maire.

## 7. Adoption du compte administratif 2008.

Didier RIGAUD expose que selon le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit arrêter le compte administratif présenté par le maire avant le 30 juin de l'année n + 1.

A l'aide de documents projetés, Didier RIGAUD commente les résultats du compte administratif 2008.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses 2008 ont globalement augmenté de 3,3% par rapport à 2007. Parmi les principaux chapitres du budget :

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » croît de 12,17% par rapport à 2007, ce qui s'explique notamment par la hausse de certains postes comme le chauffage urbain, l'électricité, l'eau, la maintenance et l'entretien des bâtiments.

- Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de 2,70% par rapport à 2007.

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » affiche + 4,57%.

Concernant les recettes de fonctionnement, Didier RIGAUD fait remarquer qu'elles diminuent globalement. Parmi les principaux chapitres de recettes :

- le chapitre 70 « Vente de produits » présente une augmentation sensible de 12,78%, grâce notamment à une forte progression des entrées de la piscine (+ 20%).

- le chapitre 73 « Impôts et taxes » baisse de 4,4%, ce qui s'explique principalement par une chute de la taxe additionnelle sur les droits de mutation ( - 300.000 €) et, dans une moindre mesure, par une baisse du produit de la taxe de séjour.

- le chapitre 74 « Dotations et subventions » diminue de 2,89%, en raison d'une baisse en 2008 de la Compensation Financière Genevoise par rapport à 2007.

- le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » croît de 13,03%, grâce aux revenus tirés des immeubles.

Didier RIGAUD expose que la section de fonctionnement du compte administratif 2008 fait apparaître un montant total de dépenses de 8.508.502,85 €, pour un montant total de recettes de 9.725.490,89 €, soit un excédent de fonctionnement pour l'exercice de 1.216.988,04 €. En y ajoutant l'excédent antérieur reporté n-1 (859.424 €), l'excédent global de fonctionnement s'élève à 2.076.412,04 €.

A une question de Daniel RAPHOZ portant sur l'augmentation des dépenses à l'article 6237 « Publications », Christine FRANQUET répond qu'il s'agit des factures d'imprimerie, de graphisme et, plus généralement, de tout ce qui relève du domaine de la communication.

Revenant sur la diminution des taxes sur les droits de mutation et de la taxe de séjour, Daniel RAPHOZ pose la question de savoir, pour cette dernière, si elle peut s'expliquer par une baisse de la fréquentation hôtelière à Ferney-Voltaire et si les conditions de son reversement à la commune se révèlent toujours aussi difficiles.

Didier RIGAUD explique que le niveau important de taxe de séjour en 2007 découlait d'une multiplication des taxations d'office. La nouvelle municipalité a souhaité privilégier le dialogue avec les hôteliers pour obtenir le reversement de cette taxe en temps et en heure, par exemple au moyen de relances par courrier pour leur rappeler les échéances. Cette nouvelle démarche s'est avérée efficace puisqu'aucun retard de paiement n'a été constaté à la dernière échéance de novembre.

Aucune autre question n'étant posée sur la section de fonctionnement, Didier RIGAUD commente les résultats de la section d'investissement du compte administratif 2008 et rappelle les principales décisions modificatives intervenues depuis le début de la mandature :

Dépenses :

- opération N° 31 « P.L.U. et autres études d'urbanisme » : + 163.000 €.
- opération N° 30 « Allée de la Tire » : + 42.000 €,
- opération N° 27 « Marché à bons de commandes voirie » : + 90.000 €,
- opération N° 55 « Outils de communication » : + 36.500 €,
- chapitre 20 « Acquisitions de logiciels et licences » : + 16.800 €,
- compte 2111 « Acquisition de terrains nus » : - 41.000 €,
- opérations N° 35 « Travaux piscine municipale » : - 30.000 €.
- opération N° 41 « Hôtel de ville » : - 15.000 €.

Recettes :

- compte 10222 « F.C.T.V.A. » : - 4.000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2.905.483,95 €, les recettes d'investissement à 2.190.941,92 €, soit un déficit d'investissement pour l'exercice de 714.542,03 €. En y ajoutant le déficit antérieur reporté n-1 (601.544,49 €), le déficit global est de 1.316.086,52 €.

Toutes sections confondues, le résultat du compte administratif 2008 est excédentaire de 760.325,52 € :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (restes à réaliser et charges rattachées compris)	8 508 502,85	2 905 483,95
Recettes (restes à réaliser et produits rattachés compris)	9 725 490,89	2 190 941,92
Report exercice antérieur	859 424,00	- 601 544,49
Excédent de l'exercice	2 076 412,04	
Déficit de l'exercice		- 1 316 086,52
<b>EXCEDENT GLOBAL 2008</b>	<b>760 325,52</b>	

Daniel RAPHOZ revient sur un phénomène de sous évaluation générale de certains postes, comme l'entretien des bâtiments, qu'il avait signalé sous l'ancienne mandature. Il se déclare réservé sur le niveau de la « plus-value » de fin d'exercice qu'il explique par des fausses économies qui se payeront à terme, et sur « l'effet d'aubaine » de la compensation financière genevoise. Daniel RAPHOZ attend de voir quelles seront les orientations du budget 2009 de ce point de vue.

Le maire rappelle les investissements déjà réalisés sur le matériel par la nouvelle municipalité. Il reconnaît que le défaut d'entretien ou de renouvellement du matériel les années passées, conduira à des mesures correctives dans le budget 2009. Le même constat peut être fait s'agissant de l'entretien des bâtiments, comme en atteste par exemple l'état des Marmousets ou du conservatoire.

Didier RIGAUD apporte une précision sur le montant de la compensation financière genevoise qui, en 2008, a été en baisse de 117.000 € environ par rapport à 2007. En revanche, elle sera en forte progression en 2009 par rapport à 2008.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité** (7 abstentions : Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Martine JOLY par procuration, Martine PRUM, Christian LANDREAU) le compte administratif de l'exercice 2008.

## 8. Adoption du compte de gestion 2008 du receveur municipal.

Le maire regagne sa place.

Didier RIGAUD explique au conseil municipal que l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose qu'à la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable de la commune est en principe également soumis aux élus pour approbation. L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 ayant été réalisée par le receveur municipal, le compte de gestion établi par ce dernier doit être conforme au compte administratif de la commune.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion, établie sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget, et les résultats de celui-ci.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et celles du compte de gestion du receveur municipal, il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008.

## **9. Finances : affectation du résultat 2008.**

Didier RIGAUD fait référence à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exercice budgétaire clos sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les résultats du compte administratif 2008 font apparaître un excédent de fonctionnement de 2.076.412,04 €, et un déficit d'investissement, restes à réaliser compris, de 1.316.086,52 €. Le besoin de financement de la section d'investissement, qui doit être repris en totalité sur l'exercice suivant, est donc de 1.316.086,52 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les affectations suivantes :

- pour la section d'investissement : 1.316.086,52 € qui apparaîtront à l'article 1068 (recette) du budget primitif 2009.

- pour la section de fonctionnement : le solde soit 760.325,52 € (2.076.412,04 – 1.316.086,52) qui apparaîtront à l'article 002 (recette) du budget primitif 2009.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité** les affectations du résultat de l'exercice budgétaire clos telles que présentées ci-dessus.

## **10. Questions diverses.**

Le maire informe le conseil municipal des réunions qui se déroulent actuellement dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, destinées à étudier les capacités d'aménagement de l'agglomération jusqu'en 2030, en particulier en matière d'urbanisme, d'environnement et de logement. Il invite les élus municipaux à consulter les dossiers y afférents auprès du service urbanisme de la mairie.

Lors de la réunion sur le Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (P.A.C.A.) de Saint-Genis-Pouilly, la commune de Ferney-Voltaire s'est prononcée favorablement sur les grandes lignes tout en insistant sur la nécessité d'économiser l'espace, ce qui passe par le développement de véritables centres urbains. Il y a été également discuté du problème de « l'effet frontière » et du calendrier de l'aboutissement des études et des propositions, prévu pour le début de l'année 2010. L'arrêt du projet d'agglomération pourrait avoir une incidence sur le Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.) dont la mise en révision serait alors prescrite par la Communauté de communes du Pays de Gex.

A une remarque de Caroline DALMON faisant remarquer que « l'effet frontière » peut se révéler un élément positif, le maire répond que les documents d'étude montrent actuellement une approche uniquement radiale, y compris pour les communes frontalières françaises constituant la première couronne : Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly. L'intérêt de gommer autant que faire se peut la frontière serait de développer des relations transversales entre ces communes, sans la contrainte de devoir passer par l'Aéroport pour les déplacements.



Daniel RAPHOZ, qui dit avoir participé aux réunions des P.A.C.A. de Saint-Genis-Pouilly et de Ferney-Voltaire, a le sentiment que les Suisses mettent l'accent sur les transports, ce qui ne sert pas le rééquilibrage souhaité côté français. Dans le domaine de la santé par exemple, si les frontaliers ont accès aux hôpitaux suisses, ce n'est pas le cas des salariés français du Pays de Gex qui doivent toujours se rendre dans des établissements situés en Haute-Savoie. Il constate que les propositions de Genève, si intéressantes soient-elles, ne permettent pas de « diminuer ce déséquilibre mais de l'augmenter un peu moins ». Daniel RAPHOZ prend également en exemple le rapport de forces économiques (70 % en Suisse, 30 % en France), qui montre globalement que l'économie restera en Suisse, et le logement en France. L'« effet frontière » entraîne bien une double gouvernance alors qu'il faudrait arriver à une gouvernance unique comme c'est le cas dans les agglomérations françaises.

Le maire dit partager globalement l'analyse de Daniel RAPHOZ, notamment sur la répartition de l'activité économique de chaque côté de la frontière. Il y ajoute la difficulté que pose le « centralisme français ». En effet, il n'est pas simple de faire reconnaître par l'administration française, par exemple dans le secteur hospitalier, qu'il vaut mieux aller se faire soigner dans un établissement genevois que dans un hôpital haut-savoyard plus éloigné.

Arnaud BERTHIER considère que si « l'effet frontière » a des aspects positifs pour Genève, il n'en est pas de même pour le Pays de Gex. Les frontaliers sont une aubaine pour Genève qui peut compter sur des personnels qualifiés dont la formation a été prise en charge par un pays étranger. Fiscalement, ils rapportent individuellement au canton de Genève, déduction faite du versement de la compensation franco-genevoise, entre 4.000 et 4.500 francs suisses par an. Malgré cela, les autorités suisses se rendent compte qu'à défaut d'un aménagement du territoire concerté, cette situation débouchera sur une dégradation générale de la qualité de vie. L'avènement de la globalisation et la concurrence que se livrent désormais les grandes villes pour attirer l'activité économique a fait prendre conscience aux suisses de la nécessité de jouer la carte de l'agglomération transfrontalière. Genève a donc vocation à jouer un rôle de ville centre dans un esprit de solidarité et de rééquilibrage vis-à-vis des communes périphériques, par exemple en finançant un certain nombre d'équipements.

Le maire abonde dans le même sens en évoquant les disparités de moyens financiers entre communes suisses et françaises de la zone frontalière, ce qui génère des niveaux d'équipements très différents. Il convient de mieux répartir les richesses au sein du bassin de vie pour homogénéiser les niveaux de services.

Sylvie LACROUX fait remarquer que les réunions du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, tendent à démontrer que le chef de file est suisse. Face au canton de Genève, les instances françaises apparaissent en ordre dispersé et ne font pas le poids. La question des financements en est une bonne illustration : hormis le fait qu'ils dépendent à la fois de l'Etat, de la Région, du Département, ils ne sont toujours pas programmés côté français alors qu'ils le sont déjà à 15 ans côté suisse. Pour Sylvie LACROUX, il faut poursuivre la réflexion sur la création en France d'une zone à statut spécial, par exemple sur les plans fiscal ou juridique, de façon à limiter la dépendance de notre territoire vis-à-vis de la Suisse.

Christian LANDREAU rappelle à Sylvie LACROUX que sa fonction d'élue la place parmi les décideurs français. Il constate que les décideurs français, qu'ils soient députés, conseillers généraux et régionaux, élus municipaux, sont « à la traîne » dans le Pays de Gex, contrairement à la Haute-Savoie. L'arrivée prochaine du tramway à Meyrin devrait conduire Ferney-Voltaire à réagir pour tirer bénéfice de cette « force économique ». Or, il constate que rien n'est fait et que, d'une manière générale, « personne ne décide dans le Pays de Gex ».

Le maire fait remarquer à Christian LANDREAU que « moins l'on en sait et plus l'on parle ». La réalisation du projet d'agglomération n'est pas du ressort direct des communes mais d'un comité de pilotage réunissant notamment le Département, la Région, l'Etat français, et certains représentants des communes concernées par les aménagements. Il explique la façon dont se déroulent les séances de travail qui sont des lieux d'échanges et de propositions. A chaque fois, la commune de Ferney-Voltaire

prépare ces réunions de façon à formuler des propositions constructives. Si les communes oeuvrent à la construction du projet d'agglomération, elles ne détiennent pas de pouvoir décisionnel. Ce pouvoir appartient d'une part à l'Etat de Genève, qui s'est engagé à consulter les communes, et d'autre part à la Communauté de communes qui décidera de sa transcription ou non dans le S.CO.T.. S'agissant du tram, le maire rappelle que l'Etat de Genève a décidé de commencer par Saint-Genis-Pouilly alors qu'il était plus cohérent de démarrer par Ferney-Voltaire en raison de la continuité du tissu urbain et de la constance des flux, ce qu'a d'ailleurs reconnu la Confédération. Ce sont des circonstances auxquelles la commune de Ferney-Voltaire est totalement étrangère qui ont conduit à cette situation. En effet, sur demande de la commune du Grand-Saconnex, la loi genevoise a lié le projet de tram à la réalisation de la route des Nations, qui est en réalité une autoroute partant de l'autoroute actuelle, passant sous le Grand-Saconnex pour arriver directement vers l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Sans cette erreur stratégique que confesse aujourd'hui la commune du Grand-Saconnex, le tram de Ferney-Voltaire serait passé avant celui de Saint-Genis-Pouilly. Par ailleurs, le maire regrette la faible implication de l'Etat français, tant du point de vue des moyens financiers mobilisés que de la mise en place de modalités administratives facilitant les relations avec les Suisses. Seul un travail parlementaire soutenu permettrait une reconnaissance par l'Etat français des spécificités des territoires français de la zone frontalière.

Arnaud BERTHIER, en réaction aux propos tenus par Christian LANDREAU, estime qu'il ne suffit pas de dire ce que l'on exige à une assemblée pour l'obtenir. Revenant sur le tram, il rappelle qu'à l'origine, la commune du Grand-Saconnex acceptait ce projet sous réserve de la réalisation préalable de la route des Nations, par crainte de voir la circulation bloquée durant le chantier. C'est à la suite de discussions auxquelles la commune de Ferney-Voltaire a largement participé, que la commune du Grand-Saconnex a revu sa position. Selon Arnaud BERTHIER, c'est la démonstration que la négociation entre partenaires peut porter ses fruits.

Christian LANDREAU considère que les communes ont tout intérêt à appuyer leurs dossiers auprès de l'Etat français si elles souhaitent que ce dernier s'engage. Il constate beaucoup de carences dans ce domaine et prend comme exemple l'absence de contact pris auprès du Consul général de France à Genève. Par ailleurs, il a l'impression que les Gessiens ont oublié que parmi les partenaires de l'agglomération figuraient aussi les territoires de Vaud et de la Haute-Savoie.

Le maire rappelle que le travail se fait entre tous les territoires de l'agglomération, et pas seulement entre Gessiens et Genevois, au sein de l'Association Régionale de Coopération (A.R.C.) du Genevois dans lequel l'Etat français est fortement représenté. S'agissant des transports, les problèmes sont particulièrement complexes en raison de la répartition des compétences entre l'Etat, la Région et le Département. Il dit avoir écrit au président de l'A.R.C. pour organiser une rencontre consacrée aux politiques de services. En effet, si des accords seront vraisemblablement conclus entre la France et la Suisse au sujet des transports et de l'aménagement du territoire, il ne faut pas oublier le rééquilibrage nécessaire dans bien d'autres domaines, notamment celui de la vie sociale.

Fabienne FAURE considère que l'aménagement du territoire est l'affaire de l'Etat comme celle des collectivités territoriales. Le rôle de l'Etat français est d'autant plus important qu'il s'agit de discuter avec un autre Etat. Elle annonce avoir été désignée par la Région Rhône-Alpes pour la représenter au sein des P.A.C.A. de Saint-Genis-Pouilly et de Ferney-Voltaire. A ce titre, elle dit espérer pouvoir obtenir des éléments sur le montage financier des projets et l'engagement de la Région. La présence du conseiller général de Bellegarde qui est aussi vice-président en charge des questions transfrontalières, est une chance. Pour Fabienne FAURE, des résultats seront obtenus pour autant que les différents acteurs décident de travailler ensemble.

Christian LANDREAU formule le vœu que les séances de conseil municipal ne soient pas consacrées à des problèmes de moindre importance, mais à des débats constructifs sur des sujets majeurs. Il ne voit pas l'intérêt de réunir le conseil municipal en l'absence de travail constructif à y mener.

Le maire invite Christian LANDREAU à participer activement au travail qui se fait au sein des commissions, où tous les dossiers sont étudiés.

Didier RIGAUD estime que la meilleure des façons de connaître les prévisions municipales en matière d'investissements est de participer aux réunions de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information », où tous les projets sont listés, analysés et priorisés.

Martine PRUM fait également remarquer toute l'importance d'assister aux commissions, d'une part parce que cela fait partie du travail de l'élu et, d'autre part, parce que cela permet de débattre ensuite au conseil municipal en toute connaissance de cause. En revanche, elle considère que les inquiétudes qui s'expriment au sein de la population ne remontent pas suffisamment jusqu'au conseil municipal. Elle en veut pour preuve l'appréhension formulée par des habitants des Tattes à l'égard du projet de détournement de la ligne « F » par leur quartier, au sujet duquel elle souhaiterait obtenir des précisions.

Le maire explique que ce projet s'inscrit dans une démarche générale visant à faire passer les bus dans les zones peuplées. C'est la condition *sine qua non* de la réussite du transport public et de la réduction de l'impact de la voiture à Ferney-Voltaire. Ce nouveau tracé, qui permettra dans un premier temps de desservir davantage de quartiers, sera complété par une ligne de bus transversale Meyrin-Versoix passant par Ferney-Voltaire. Tout en reconnaissant que les bus sont relativement bruyants, il indique que ce projet constitue une solution intermédiaire dans l'attente de l'arrivée du tram. Le passage du tram avenue du Jura, modifiera la fonction des bus qui devront alors jouer un rôle de « rabattage ».

Christine FRANQUET suggère un allongement du parcours de la ligne « F » au-delà du terminus actuel, ce qui permettrait de desservir l'ouest de la ville.

Christophe PAILLARD évoque un sentiment répandu dans la population, le déficit de communication de la commune sur ce qui se passe à Ferney-Voltaire, et en veut pour preuve la faible fréquence de parution du journal municipal. En effet, depuis 10 mois, seuls deux « Ferney Magazine » ont paru, le troisième étant « sans cesse repoussé aux calendes grecques ». A ce rythme, il ne sera pas possible de tenir la parution de 5 bulletins municipaux par année. Il souhaiterait savoir, d'une part si des améliorations seront apportées à cette « carence d'information » et, d'autre part, si des efforts seront entrepris pour améliorer la lisibilité et la distribution des documents.

Après avoir rappelé que le premier numéro du journal municipal est sorti en septembre dernier, Christine FRANQUET dit que l'engagement de la municipalité de publier 5 « Ferney Magazine » et 10 « Ferney Evènements » par an, sera tenu. Les problèmes de distribution sont connus et ont été en partie réglés. Tenant compte des remarques de certains lecteurs, le service communication et elle-même réfléchissent à une amélioration de la lisibilité de l'agenda « Ferney Evènements ».

**Séance levée à 22 H.00**

**Prochaine réunion du conseil municipal :**

**- Mardi 3 mars 2009 à 20 H 30.**